

Avis Technique **14-009**

ESTINATAIRES : Participants et fournisseurs de la Bourse de Montréal

EXPÉDITEUR : Gestionnaire de l'accès au marché

OBJET : Modification du contrat BAX

DATE : Le 11 juillet 2014

Le 8 septembre 2014, l'unité de fluctuation minimale des prix des deuxième, troisième et quatrième mois d'échéance trimestrielle du contrat BAX sera réduite pour passer de 0,01 (un point de base), soit 25,00 \$ par contrat, à 0,005 (un demi-point de base), soit 12,50 \$ par contrat. Dès lors, l'unité de fluctuation minimale des prix de un demi-point de base sera appliquée à la négociation des deux échéances rapprochées et des quatre premiers mois d'échéance trimestrielle du BAX. Les caractéristiques du contrat BAX figurent à la page suivante.

La mise en œuvre de cette modification est assujettie aux conditions énoncées dans le processus d'autocertification prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., c. I-14.01) et à l'obtention du consentement des autorités de réglementation d'autres territoires, s'il y a lieu.

INCIDENCE TECHNIQUE

Puisqu'il ne s'agit que d'une modification du contrat, il incombe aux clients de prendre les mesures nécessaires pour assurer la configuration de l'échelon de cotation qui convient aux deux échéances rapprochées et aux quatre premiers mois d'échéance trimestrielle du BAX.

Il n'y a aucun changement aux services suivants de la Bourse de Montréal qui affichent le contrat BAX.

SERVICE		INCIDENCE
SAIL	FIX	AUCUN CHANGEMENT
STAMP	HSVF	
Serveur FTP (rapports quotidiens des opérations)	LOPR	
Utilitaire d'acheminement (<i>drop copy</i>)	ATR	
Interface de programmation (<i>Clearing API</i>)	HSVF	

ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL D'ESSAI (GTE) ET PRÉPARATION

Le contrat modifié est à la disposition des clients dans l'environnement d'essai de MX. La mise à l'essai des applications et l'assistance technique à cet égard sont offertes du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30 (HNE). Les essais hors de l'horaire normal sont offerts sans assistance technique, du lundi au vendredi, de 16 h 30 à 22 h 30 (HNE).

COORDONNÉES

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou de l'assistance technique, veuillez communiquer avec le centre d'assistance technique.

CENTRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE	
Numéro sans frais	1 877 588-8489
Appels locaux	514 871-7872
Courriel	samsupport@m-x.ca

NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT BAX

CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS		
CARACTÉRISTIQUES	Sous-jacent	1 000 000 \$ CA de valeur nominale d'acceptations bancaires canadiennes de trois mois
	Cycle d'échéance	Échéances trimestrielles : mars, juin, septembre et décembre Échéances rapprochées : les deux mois les plus rapprochés du cycle non trimestriel
	Cotation des prix	Indice : 100 moins le taux de rendement annualisé d'une acceptation bancaire canadienne de trois mois –
	Unité minimale de fluctuation des prix	0,005 = 12,50 \$ CA par contrat pour les six (6) mois d'échéance immédiats inscrits à la cote, y compris les échéances rapprochées 0,01 = 25,00 \$ CA par contrat pour tout autre mois d'échéance
	Type de contrat	Règlement en espèces
	Dernier jour de négociation	La négociation se termine à 10 h (heure de l'Est) le deuxième jour ouvrable bancaire de Londres (Grande-Bretagne) précédant le troisième mercredi du mois d'échéance, s'il s'agit d'un jour ouvrable ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent.
	Jour d'échéance	Le dernier jour de négociation du mois d'échéance
	Prix de règlement final	Basé sur la moyenne des taux offerts pour les acceptations bancaires canadiennes de trois mois, tels que disponibles au dernier jour de négociation à 10 h 15 sur la page CDOR, excluant la cotation extrême de chaque côté
	Seuil de déclaration des positions	300 contrats
	Limite de position	Des renseignements sur les limites de position sont disponibles auprès de la Bourse, étant donné qu'elles font l'objet de changements périodiques.
	Limite de variation des cours	Aucune
Marges minimales	Les renseignements sur les marges minimales requises	

	par contrat	sont disponibles à la Bourse étant donné qu'ils peuvent faire l'objet de changements périodiques.
	Heures de négociation	Séance régulière : de 6 h à 16 h Remarque : Les jours de fermeture hâtive, la séance régulière se termine à 13 h 30.
	Chambre de compensation	La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)
	Symbole	BAX

Merci de votre collaboration.

Mark Bourcier
Gestionnaire de l'accès au marché